

**Accompagnement aux devoirs (service gratuit et facultatif) à partir du CP,  
Pour les enfants présents à l'accueil périscolaire le soir.**

**Charte des bénévoles de l'accompagnement aux devoirs**

Le service fonctionne avec des bénévoles le lundi et le jeudi, de 17h15 à 18h15.

La présence de deux bénévoles est souhaitable pour que l'activité se déroule dans de bonnes conditions.

Les bénévoles s'engagent à faire preuve de discrétion.

En cas de problème rencontré avec un enfant, ils doivent en référer à la responsable du pôle enfance, mais en aucun cas à la famille ou aux enseignants.

Nous avons fixé cinq objectifs :

- Surveillance des devoirs avec aide si nécessaire.
- Aucun travail supplémentaire ne sera demandé.
- Aucune notion nouvelle ne sera travaillée.
- Aucune réprimande ne sera faite à un enfant présentant des difficultés.
- Un maximum de 15 mn par enfant devra être respecté.

**Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cet accompagnement, veuillez compléter l'autorisation parentale ci-dessous.**

Nous, soussignés.....

Autorisons l'équipe de bénévoles à prendre en charge mon enfant dans le cadre de l'accompagnement aux devoirs le lundi et jeudi.

Nom et prénom de l'enfant	Classe

A Drain le.....

Signatures